

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance générale du 8 août 2022

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce huitième jour du mois d'août deux mille-vingt-deux, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère
Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller
Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller
Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère
Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Siege #1 Mme Lina Lavoie, Conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022;
4. Achat d'un débitmètre pour les étangs;
5. Invitation à participer aux Coup de cœur des Maires 2022;
6. Engagement de M. Antoine Tremblay surnuméraire (journalier) ;
7. Formation pompier 1 Christine Guay et Nicolas Jean` ;
8. Nomination de Monsieur Clément Guay sur le CCU;
9. Procuration auprès du service à la clientèle d'affaires d'Hydro-Québec;
10. Renouvellement de la carte de membre de CIHO FM;

11. Achat de billets de tirage au coût 20.00\$ pour le centre d'archives régionale de Charlevoix;
12. Vente de terrain à Mme Mélissa Intasorn ;
13. Nomination d'un maire suppléant à la municipalité ainsi qu'au conseil de la MRC de Charlevoix-Est;
14. Autorisation afin d'aller en appel d'offres public pour l'entretien d'hiver des chemins municipaux (2022-2023, 2023-2024, 2024-2025);
15. Comptes à ratifier de juillet 2022;
16. Comptes à payer de juillet 2022;
17. Salaires du mois de juillet 2022;
18. Varia A) Accepter la candidature de Marc-Antoine Harvey comme pompier volontaire et faire l'inscription pour la formation pompier 1;
19. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
20. Période de questions allouée aux contribuables;
21. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2022-08-4813

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mme Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant. Les conseillers acceptent d'ajouter le point 18 a) accepter la candidature de M. Marc-Antoine Harvey comme pompier volontaire et de faire l'inscription à la formation pompier 1 même s'ils n'ont pas reçu la documentation avant les 72 heures prévues dans la loi.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2022

RÉSOLUTION 2022-08-4814

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4. ACHAT D'UN DÉBITMÈTRE POUR LES ÉTANGS

RÉSOLUTION 2022-08-4815

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'un débitmètre chez Avensys Solution au montant de 3 305\$ plus les taxes applicables pour les étangs.

5-INVITATION À PARTICIPER AUX COUP DE CŒUR DES MAIRES 2022

RÉSOLUTION 2022-08-4816

CONSIDÉRANT l'invitation du réseau biblio à participer à la septième édition des Coups de cœur des maires;

CONSIDÉRANT qu'un ou deux nouveaux coups de cœur littéraires, selon le taux de participation, seront dévoilés sur la page Web du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De proposer le cœur littéraire suivant : Apollo, Mission meurtrière de Chris Hadfield, Astronaute Canadien.

6-ENGAGEMENT D'UN SURNUMÉRAIRE (JOURNALIER)

RÉSOLUTION 2022-08-4817

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'engager M. Antoine Tremblay, comme surnuméraire (journalier) au taux horaire selon l'échelon 4 de la convention collective en vigueur.

7- FORMATION POMPIER 1 (RÉUSSI)

RÉSOLUTION 2022-08-4818

CONSIDÉRANT QUE Mme Christine Guay et M. Nicolas Jean ont réussi la formation de Pompier 1;

CONSIDÉRANT QUE Mme Christine Guay va être rémunérée pour sa formation selon l'entente de travail des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE M. Nicolas Jean ne sera pas rémunérée étant donné qu'il a fait sa formation en parascolaire en même temps que ses études secondaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner une carte cadeau à M. Nicolas Jean au montant de \$ 100 Chez Sport Expert pour ses efforts et de rémunérer Mme Christine Guay selon l'entente de travail des pompiers.

8- NOMINATION DE MONSIEUR CLÉMENT GUAY SUR LE COMITÉ DU CCU

RÉSOLUTION 2022-08-4819

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De nommer Monsieur Clément Guay sur le comité du CCU en remplacement de Mme Suzanne Simard.

**9-PROCURATION AUPRÈS DU SERVICE À LA CLIENTÈLE D'AFFAIRES
D'HYDRO-QUÉBEC**

Résolution 2022-08-4820

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

À mandater Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière à agir au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour obtenir de l'information confidentielle inscrite dans le dossier la municipalité.

10 – RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE DE CIHO FM

RÉSOLUTION 2022-08-4821

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de carte de membre CIHO-FM pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT que l'adhésion offre l'opportunité d'avoir accès à une banque de 10 occasions publicitaires de 30 secondes afin de faire la promotion de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'ACHETER une carte de membre corporative CIHO-FM Charlevoix au coût de 250,00\$ taxes incluses pour l'année 2022-2023 et d'autoriser le paiement.

**11-ACHAT DE BILLETS DE TIRAGE AU COÛT DE 20\$ POUR LE
CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONALE DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2022-08-4822

Considérant que nous avons reçu le 12 juillet 2022 une demande du Centre d'archives régional de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE après une pause de deux ans le centre d'archives régionale de Charlevoix a officiellement lancé sa campagne de financement annuelle par le biais d'un tirage d'une œuvre d'art. Le cout du billet est de 20\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De ne pas faire l'achat de billets mais de donner un montant de 20\$ pour une aide financière pour le centre d'archives régionale de Charlevoix.

12- VENTE DE TERRAIN À MME MÉLISSA INTASORN

RÉSOLUTION 2022-08-4823

CONSIDÉRANT le lot 151-12 situé sur la rue Parc Després qui demeure non vendu à ce jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts vend à Madame Mélissa Intasorn résident au 5, Rue Parc Després, Notre-Dame-des-Monts, Québec, G0T 1L0, terrain connu et désigné comme étant le lot 151-12 au cadastre officiel de Canton Desales, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts contenant une superficie de 1 440,44 mètres carrés, pour un coût total de 11 587,38\$ taxes incluses entre les deux parties. De plus, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise Mme Marcelle Pedneault, directrice générale ainsi que M. Alexandre, maire à signer tous les documents reliés à la vente de ce terrain incluant le contrat notarié chez Me Lise Robitaille.

13-NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT À LA MUNICIPALITÉ AINSI QU'AU CONSEIL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

RÉSOLUTION 2022-08-4824

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De nommer la conseillère Marie-Paule Boudreault à titre de maire suppléant à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts ainsi qu'au conseil de la MRC de Charlevoix-Est pour une période de (8) mois et débutant le 4 août 2022 :

14- AUTORISATION AFIN D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS HIVER 2022-2023, 2023-2024, 2024- 2025

RÉSOLUTION 2022-08-4825

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard de mandater Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière à procéder à un appel d'offre public pour le contrat de déneigement pour une période de trois ans soit de 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025.

15- COMPTES À RATIFIÉS DE JUILLET 2022

RÉSOLUTION 2022-08-4826

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	67 432.26 \$
Eau potable;	673.96\$
Total :	68 106.22 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

16- COMPTES À PAYER DE JUILLET 2022

RÉSOLUTION 2022-08-4827

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2022 :

Fonds d'administration :	23 505.50\$
Eau potable :	28 222.43\$
TOTAL :	51 727.93\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2022 paiement des comptes au montant 51 727.93\$; au montant de 51 727.93\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement.

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

17- SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2022

RÉSOLUTION 2022-08-4828

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2022 au montant de 21 917.19\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents.

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juillet 2021 au montant de 21 917.19\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO.

18-A) VARIA

RÉSOLUTION 2022-08-4829

Il est proposé par la conseillère Danyé Simard d'accepter la candidature de Marc-André Harvey comme pompier volontaire et de l'inscrire à la formation du programme pompier1 et d'accepter l'offre de service de formation programme pompier 1 de la Ville de la Malbaie pour un montant de 2 641.12\$.

19-RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

20- PÉRIODE DE QUESTION

21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2021-08-4830

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De lever l'assemblée à 19 h.25

Alexandre Girard,
Maire

Marcelle Pedneault,
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 12 septembre 2022. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.